

Entretenir et conduire le matériel agricole

CS "Tracteurs et machines agricoles :
utilisation et maintenance"



Formation également accessible par
APPRENTISSAGE



ADFPA 05 – Association Départementale
pour la Formation et le Perfectionnement
des Agriculteurs des Hautes-Alpes

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

04 92 52 15 15

e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

web : adfpa05.asso.fr



La formation

- ✓ Acquérir des compétences :
 - ★ dans l'utilisation de tracteurs et machines agricoles
 - ★ en conduite de tracteurs et machines agricoles
 - ★ en maintenance de tracteurs et machines agricoles
- ✓ Gérer un atelier d'entretien de matériel agricole

Public

La formation est accessible à :

- ✓ des demandeurs d'emploi
- ✓ des salariés de tous secteurs d'activité en Projet de Transition Professionnelle (PTP),
- ✓ des exploitants agricoles, aides-familiaux, conjoints collaborateurs,
- ✓ des personnes en contrat de professionnalisation, ou d'apprentissage
- ✓ des travailleurs indépendants,
- ✓ ...

L'ADFPA 05 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

Durée / Organisation

- ✓ Cette formation d'une durée totale de 1 020 heures réparties entre 600 heures (18 semaines) en centre et 420 heures (12 semaines) en entreprise
- ✓ Le cycle de formation est prévu sur 1 an en contrat d'apprentissage.
- ✓ Possibilité d'obtention d'un CACES®
- ✓ Apports de connaissances, travaux pratiques, interventions de spécialistes et organismes professionnels, visites d'entreprises agricoles

Statuts, Prise en charge & Participations financières

- ✓ Alternance sous forme de Contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- ✓ Projet de Transition Professionnelle (PTP), pour salariés en CDI et CDD
- ✓ Modules éligibles au Compte Personnel de Formation (à vérifier par branche professionnelle)
- ✓ Autofinancement

Individualisation

Pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque candidat, les parcours sont systématiquement individualisés. Les équivalences avec les autres diplômes sont prises en compte dans le parcours du stagiaire : nous contacter.

Cette formation est en entrées et sorties permanentes, en fonction du profil du candidat et du financement de la formation. Néanmoins il existe une date de démarrage de session, vous pouvez nous consulter.

Validation

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de niveau 3 délivré par unités capitalisables – RNCP 2303 – échéance de l'enregistrement 01/07/25

Ce diplôme est aussi accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Conditions d'admission

- ✓ Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3 agricole conformément à l'article 4 de l'arrêté du 12 janvier 1995 (*Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 12 janvier 1995 portant création et fixant les modalités d'organisation des certificats de spécialisation délivrés par le ministre chargé de l'agriculture, le certificat de spécialisation "tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance" est accessible aux candidats titulaires :*
 - *du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) employé d'exploitation agricole de polyculture élevage, du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) conducteur des machines de l'exploitation agricole, du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) cultures de plein champ,*
 - *du brevet d'études professionnelles agricole (BEPA) exploitation ou du brevet d'études professionnelles agricole (BEPA) conduite de productions agricoles,*
 - *du brevet professionnel agricole (BPA) chef d'exploitation en polyculture élevage, du brevet professionnel agricole (BPA) chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en grandes cultures,*
 - *ou, sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives.)*

L'admission définitive est prononcée après examen de votre situation et entretien de motivation

Recrutement

- ✓ Entretien de motivation
- ✓ Une réunion d'information collective est organisée à l'ADFPA

Contenu de la formation

- ✓ **Utilisation du matériel**
 - Réalise les travaux agricoles mécanisés
 - Communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise
 - S'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien du matériel
- ✓ **Entretien des matériels et équipements**
 - Participe à la gestion du parc de matériel de l'entreprise et de l'atelier
 - Assure l'entretien et la maintenance courante des matériels et équipements
 - Communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise
 - S'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien du matériel
- ✓ **Gestion de l'atelier d'entretien**
 - Participe à la gestion du parc de matériel de l'entreprise et de l'atelier
 - Communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise
 - S'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien du matériel

En 2023-2024, l'ADFPA enregistre un apprenti en cours de formation

Autres formations dispensées à l'ADFPA 05 (liste non exhaustive)

✧ **Formations diplômantes**

- ✓ Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole
- ✓ Brevet Professionnel Aménagements paysagers
- ✓ CAP agricole Métiers de l'Agriculture
- ✓ CAP agricole Jardinier Paysagiste
- ✓ CS Tracteurs et machines agricoles, utilisation et maintenance
- ✓ Certiphyto
- ✓ CS Production, Transformation et Commercialisation des produits fermiers

✧ **Formations qualifiantes et formations courtes (de 1 à 5 jours)**

- ✓ Consulter notre site internet : adfpa05.asso.fr

Pour vous renseigner, contacter l'ADFPA 05

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

Tel : 04.92.52.15.15 - e-mail : adfpa@adfpa05.asso.fr

N° organisme de formation : 93.050.012.705

